DOCUMENT. Message d'inauguration de William McKinley (4 mars 1901)[1]

[…] Il y a quatre ans, nous étions au bord de la guerre sans que la population le sache et sans aucune préparation ou effort de préparation au péril imminent. J'ai fait tout ce qu'il était possible de faire pour éviter la guerre, mais en vain. Elle devint inévitable et le Congrès, lors de sa première session ordinaire, sans division de parti, débloqua des fonds pour anticiper la crise et se préparer à y faire face. Elle arriva. Le résultat fut nettement favorable aux armes américaines et, au plus haut degré, honorable pour le gouvernement. Elle nous a imposé des obligations auxquelles nous ne pouvons nous soustraire et auxquelles il serait déshonorant de chercher à échapper. Nous sommes maintenant en paix avec le monde, et je prie avec ferveur pour que les différends qui surgissent entre nous et d'autres puissances soient réglés par un arbitrage pacifique et que les horreurs de la guerre nous soient épargnées à l'avenir.

[...] Nous sommes confrontés en ce moment à une question des plus importantes, celle des relations futures entre les États-Unis et Cuba. Avec nos proches voisins, nous devons rester des amis proches. La déclaration des objectifs de ce gouvernement dans la résolution du 20 avril 1898 doit être respectée. Depuis l'évacuation de l'île par l'armée espagnole, l'Exécutif, avec toute la célérité possible, a aidé son peuple dans les étapes successives nécessaires à l'établissement d'un gouvernement libre et indépendant, prêt à assumer et à remplir les obligations du droit international qui incombent désormais aux États-Unis en vertu du traité de Paris. La convention élue par le peuple pour rédiger une constitution est sur le point d'achever ses travaux. Le transfert du contrôle américain au

[1] Pour la version originale, voir *Avalon Project*, https://www.yale.edu/lawweb/avalon/presiden/inaug/mckin2.htm. Document consulté le 3 mars 2008. Traduction Nelson Ouellet, 20 mars 2023.

nouveau gouvernement est d'une telle importance, impliquant une obligation résultant de notre intervention et du traité de paix, que je suis heureux d'être informé par la récente loi du Congrès de la politique que la branche législative du gouvernement considère comme essentielle aux meilleurs intérêts de Cuba et des États-Unis. Les principes qui ont conduit à notre intervention exigent que la loi fondamentale sur laquelle repose le nouveau gouvernement soit adaptée pour assurer un gouvernement capable de remplir les devoirs et les fonctions d'une nation séparée, d'observer ses obligations internationales de protection de la vie et de la propriété, d'assurer l'ordre, la sécurité et la liberté, et de se conformer à la politique établie et historique des États-Unis dans ses relations avec Cuba.

La paix que nous nous sommes engagés à laisser au peuple cubain doit comporter des garanties de permanence. Nous avons parrainé la pacification de l'île et nous restons responsables devant les Cubains, tout autant que devant notre propre pays et notre propre peuple, de la reconstruction de Cuba en tant que communauté libre sur des bases durables de droit, de justice, de liberté et d'ordre assuré. Notre émancipation du peuple ne sera pas achevée tant que Cuba libre ne sera pas « une réalité, et non un nom ; une entité parfaite, et non une expérience hâtive portant en elle les éléments de l'échec ».

Alors que le traité de paix avec l'Espagne a été ratifié le 6 février 1899 et que les ratifications ont été échangées il y a près de deux ans, le Congrès n'a indiqué aucune forme de gouvernement pour les îles Philippines. Il a cependant fourni une armée pour permettre à l'exécutif de réprimer l'insurrection, de rétablir la paix, d'assurer la sécurité des habitants et d'établir l'autorité des États-Unis dans l'ensemble de l'archipel. Il a autorisé l'organisation de troupes indigènes comme auxiliaires de la force régulière. Il a été informé de temps à autre des actes des officiers militaires et navals dans les îles, de mon action en nommant des commissions civiles, des instructions dont elles ont été chargées, de leurs devoirs et pouvoirs, de leurs recommandations et de leurs divers actes en vertu de la commission exécutive, ainsi que des informations générales très complètes qu'elles ont soumises. Ces rapports exposent complètement les conditions, passées et présentes, dans les îles, et les instructions indiquent clairement les principes qui guideront l'exécutif jusqu'à ce que le Congrès détermine, comme il est tenu de le faire en vertu du traité, « les droits civils et le statut politique des habitants indigènes ». Le Congrès ayant ajouté la sanction de son autorité aux pouvoirs déjà possédés et exercés par l'Exécutif en

vertu de la Constitution, laissant ainsi à l'Exécutif la responsabilité du gouvernement des Philippines, je poursuivrai les efforts déjà entrepris jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli dans toutes les îles et, dès que les conditions le permettront, j'établirai des gouvernements locaux, pour la formation desquels la pleine coopération du peuple a déjà été sollicitée, et, une fois établis, j'encouragerai le peuple à les administrer. L'objectif fixé, proclamé il y a longtemps, d'offrir aux habitants des îles un gouvernement autonome dès qu'ils y seront prêts, sera poursuivi avec sérieux et fidélité. Des progrès ont déjà été accomplis dans ce sens. Les représentants du gouvernement, civils et militaires, accomplissent un travail fidèle et noble dans leur mission d'émancipation et méritent l'approbation et le soutien de leurs compatriotes. Les conditions d'amnistie les plus libérales ont déjà été communiquées aux insurgés, et la voie est encore ouverte à ceux qui ont levé les armes contre le gouvernement pour se soumettre honorablement à son autorité. Nos compatriotes ne doivent pas se tromper. Nous ne faisons pas la guerre aux habitants des îles Philippines. Une partie d'entre eux fait la guerre aux États-Unis. La grande majorité des habitants reconnaissent la souveraineté américaine et l'accueillent comme une garantie d'ordre et de sécurité pour la vie, la propriété, la liberté, la liberté de conscience et la recherche du bonheur. Une protection totale leur sera accordée. Ils ne seront pas abandonnés. Nous ne laisserons pas le destin des millions d'habitants loyaux des îles aux milliers de déloyaux qui sont en rébellion contre les États-Unis. L'ordre dans le cadre d'institutions civiles viendra dès que ceux qui rompent aujourd'hui la paix la maintiendront. La force ne sera ni nécessaire ni utilisée lorsque ceux qui nous font la guerre ne la feront plus. Puisse-t-elle se terminer sans autre effusion de sang, et que s'instaure le règne de la paix qui sera rendu permanent par un gouvernement de liberté sous l'autorité de la loi !